

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026

CCAS

NOTE DE SYNTHESE

Le budget du Centre Communal d'Action Sociale est présenté dans le cadre comptable M57. A ce budget est rattaché un budget annexe relatif au fonctionnement de la Résidence des Personnes Agées, dite RPA (partie locative) présenté, depuis 2018, dans le cadre comptable M22.

Budget - CCAS

Le budget du CCAS tient compte des actions mises en place envers les populations défavorisées, les travaux liés à l'office et à la salle multi-activités au rez-de-chaussée de la RPA (ouverte à tous), des prestations de restauration sur place et à domicile, et des animations destinées aux anciens, dispensées à la RPA ou à la salle des fêtes. Les recettes proviennent du prix des prestations délivrées (repas, portage à domicile, paniers alimentaires, navettes, animations...) et principalement d'une subvention versée par le budget principal de la commune.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

TABLEAU RECAPITULATIF

Dépenses et recettes par chapitre

DEPENSES			RECETTES		
Libellé		BS 2026	Libellé		BS 2026
011	Charges à caractère général	18 684,60 €	002	Excédent antérieur reporté	23 528,46 €
012	Charges de personnel	48 500,00 €	70	Produits des services	7 371,54 €
042	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €	74	Dotations et participations	30 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	-2 000,00 €	75	Produits divers de gestion courante	4 284,60 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €	77	Produits exceptionnels	0,00 €
	DEPENSES	65 184,60 €		RECETTES	65 184,60 €

La section de fonctionnement est équilibrée à 65 184,60 €.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

65 184,60 €

Les dépenses de fonctionnement concernent principalement :

- Contrats de prestation de service 23 000,00 €
marché de restauration pour les repas de la RPA, environ 10 000,00 €
et le portage à domicile, environ 13 000,00 €
- Location immobilière 4 284,60 €
Location logement urgence
- Entretien de bâtiment et biens mobiliers -700,00 €
- Fêtes et cérémonies - 3 850,00 €
- Frais de transports -2 200,00 €
- Frais de personnel 48 500,00 €
Refacturation partielle au budget du CCAS des frais de personnel de l'adjoint
administratif du CCAS, de l'agent social (portage et navettes), de la responsable
de la RPA et de l'agent de restauration et d'entretien.
- Autres charges de gestion courante -2 000,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

65 184,60 €

Les recettes de fonctionnement concernent principalement :

- Excédent de fonctionnement N-1 reporté 23 528,46 €
- Prestations de service 4 650,00 €
Ajustement voyage des seniors
- Revenus des immeubles 4 284,60 €
- Subvention de la commune 30 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

TABLEAU RECAPITULATIF

DEPENSES			RECETTES		
Libellé		BS 2026	Libellé		BS 2026
21	Immobilisations corporelles	28 510,49 €	001	Excédent d'investissement reporté	28 510,49 €
			040	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €
			10	Dotations Fonds divers réserves	0,00 €
	DEPENSES	28 510,49 €		RECETTES	28 510,49 €

La section d'investissement est équilibrée à 28 510,49 €.
En investissement, l'excédent d'investissement reporté financent la totalité des dépenses.
à savoir, matériel de bureau, et informatique.